

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE



RÉSOLUTION :

Commerce et changement climatique

sur la base du rapport de la commission des affaires économiques, financières et commerciales

Corapporteurs PE: Alain Lipietz (Verts/ALE) et Gianluca Susta (ALDE)
Corapporteuse AL: Elsa Guevara (Parlandino)

Mercredi 8 avril 2009 – Madrid (Espagne)

EUROLAT – Résolution du 8 avril 2009 – Madrid (Espagne)

[sur la base du rapport de la commission des affaires économiques, financières et commerciales]

Commerce et changement climatique

L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

- vu sa déclaration du 9 novembre 2006,
 - vu ses résolutions du 19 décembre 2007, sur les défis et les perspectives d'avenir dans le cadre de la mondialisation des relations économiques et commerciales entre les pays de l'Union européenne et de l'Amérique latine, et du 1er mai 2008 sur les défis posés et les possibilités offertes par les négociations de Doha,
 - vu les déclarations publiées à l'issue des cinq sommets des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne qui se sont tenus respectivement à Rio de Janeiro (28 et 29 juin 1999), Madrid (17 et 18 mai 2002), Guadalajara (28 et 29 mai 2004), Vienne (11, 12 et 13 mai 2006) et Lima (16 et 17 mai 2008),
 - vu la résolution du Parlement européen sur le changement climatique du 14 février 2007¹,
 - vu la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) et son protocole de Kyoto,
 - vu la treizième conférence des Parties (COP13) à la CCNUCC et la troisième conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP3), qui se sont tenues à Bali (Indonésie) du 3 au 15 décembre 2007,
 - vu la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination,
 - vu le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone,
 - vu la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction,
 - vu le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, présenté le 30 octobre 2006,
 - vu les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du climat élaboré par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié à Valence (Espagne) le 17 novembre 2007, ainsi que les autres études confiées aux gouvernements nationaux ou réalisées par d'autres organismes du système des Nations unies;
 - vu la quatorzième conférence des Parties (COP14) à la CCNUCC, la quatrième conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP4) et les sessions des organes subsidiaires, qui se sont tenues à Poznań (Pologne) du 1er au 12 décembre 2008,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques, financières et commerciales,
- A. considérant que la température de la planète s'est élevée de 0,7 °C depuis 1800, que la stratégie du GIEC visant à limiter le réchauffement futur à un maximum de l'ordre de + 2 °C à + 2,4 °C impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 25 % à 40 % d'ici à 2020 pour l'ensemble des pays développés et de 80 % d'ici à 2050, faute de quoi le

¹ JO C 287 du 29.11.2007, p. 344.

réchauffement dépassera inexorablement les 3 °C, ce qui entraînera des coûts chiffrés à 5 milliards d'euros dans le rapport Stern,

- B. considérant que le changement climatique est un des principaux défis auxquels est confrontée la planète,
- C. considérant que les parlementaires d'Amérique latine et d'Europe jouent un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques et dans la défense de l'environnement,
- D. considérant que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qu'ils soient producteurs ou non de combustibles fossiles ou de carburants d'origine agricole, figurent parmi les victimes du changement climatique,
- E. considérant que le recours aux biocarburants est critiquable d'un point de vue écologique lorsque leur production absorbe plus d'énergie et libère plus de gaz à effet de serre que ce qu'elle permet en fait d'économiser,
- F. considérant que depuis 20 ans, le commerce international croît plus rapidement que la production mondiale, que cette tendance correspond à la recherche d'une division internationale du travail qui optimise les coûts salariaux et fiscaux, mais que ce faisant, les coûts environnementaux ne sont pas pris en compte,
- G. considérant que, lors de la conférence de Bali, tous les pays se sont engagés à parvenir à un accord universel pour l'après 2012,
- H. considérant par conséquent qu'il y a lieu de se féliciter des conclusions de la conférence des Nations unies sur le changement climatique, qui s'est tenue à Poznań (Pologne) du 1^{er} au 12 décembre 2008, et qui a constitué une étape majeure à mi-parcours vers la conférence de Copenhague en 2009,
- I. considérant que la prochaine conférence des Nations unies sur le changement climatique, qui se tiendra à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009, aura pour objectif de parvenir à un accord général ambitieux pour l'après 2012
 - 1. souligne la nécessité de solutions multilatérales aux problèmes environnementaux transfrontaliers; insiste également sur la possibilité de renforcer les accords multilatéraux dans le domaine du changement climatique, lesquels doivent contribuer à étayer le système commercial multilatéral;
 - 2. relève que dans le passé, les changements climatiques étaient imputables principalement aux pays développés, mais qu'à l'avenir, outre les pays développés, ils seront également de plus en plus à mettre à la charge des économies émergentes; insiste sur le fait que les principales victimes sont les pays en voie de développement et rappelle que le Sommet de la Terre de Rio et la CCNUCC font référence au principe d'une "responsabilité partagée mais différenciée";
 - 3. reconnaît que les pays du Nord, bien que principaux responsables des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, se sont engagés (à l'exception des États-Unis d'Amérique) dans un processus de réduction des flux d'émissions; demande aux États-Unis d'Amérique d'adopter des mesures internes visant à réduire les émissions et de jouer un rôle actif dans les négociations internationales à venir en vue de participer au futur régime relatif au changement climatique;
 - 4. relève qu'à l'inverse, la plupart des pays en développement demeurent, par habitant, en deçà des limites maximales que peut absorber l'écosystème planétaire; constate néanmoins que les pays émergents sont tout près de franchir cette limite; observe que les pays producteurs

- d'énergie fossile l'ont déjà dépassée, même s'il serait légitime de répartir les émissions locales liées au processus d'extraction ou de première transformation des énergies fossiles entre pays producteurs et pays consommateurs;
5. souligne que les pays du Sud, dans lesquels l'agriculture conserve une fonction majeure, sont pénalisés par les changements climatiques, alors que leurs faibles ressources ne leur permettent pas de s'adapter comme il conviendrait à ces changements;
 6. considère que chacun doit agir selon ses possibilités, conformément au principe de la responsabilité partagée, et que les pays industrialisés doivent transférer vers les pays en voie de développement des financements et des technologies propres et durables; souligne que cela ne doit pas empêcher les pays en développement de créer et de développer leurs propres capacités d'élaboration de produits, de services et de technologies respectueux de l'environnement;
 7. insiste sur la nécessité de parvenir à un accord durable et multilatéral associant tous les pays de la planète afin d'éviter que la délocalisation de la production n'entraîne une augmentation des émissions de GES; note que la conférence des Nations unies sur le changement climatique, qui s'est tenue à Poznań (1er-12 décembre 2008), s'est concentrée sur l'aide à apporter aux pays émergents et aux pays en développement pour qu'ils s'adaptent aux nouvelles réglementations internationales;
 8. appelle à une optimisation des investissements industriels afin de réduire, dans la mesure du possible, les coûts environnementaux; fait valoir qu'il est impératif de s'efforcer de réduire les coûts en GES imputables au secteur du transport, d'intégrer le "coût environnemental" de celui-ci dans les prix et de créer des plates-formes intermodales intégrant des modes de transport (maritime, fluvial et ferroviaire) générant de faibles quantités de GES;
 9. met l'accent sur le fait que, pour promouvoir une lutte efficace contre le changement climatique, il faut intégrer la dimension environnementale dans toutes les politiques, y compris la politique commerciale;
 10. invite tous les pays figurant à l'annexe B à ratifier le Protocole de Kyoto; de même, appelle la communauté internationale à conclure à Copenhague les accords nécessaires pour permettre la signature et la ratification du protocole de l'après 2012 (2012-2020);
 11. avertit qu'il faudra harmoniser les autres accords multilatéraux (OMC, OACI, OMPI) avec l'accord de l'après 2012;
 12. juge essentiel d'encourager, dans le cadre tant de l'OMC que de l'OMPI, l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement;
 13. appelle à une réflexion en vue de l'adoption, dans le respect des règles de l'OMC, de mesures temporaires favorisant la production et l'exportation de produits respectueux du climat et de technologies innovantes;
 14. appuie les efforts de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque interaméricaine de développement (BID) pour renforcer la coopération et le cofinancement de projets de développement stratégiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec un accent particulier sur les programmes d'énergies renouvelables ayant une incidence socio-environnementale positive;
 15. fait observer que la dimension climatique doit être incluse dans les accords de partenariat birégionaux compte tenu de ses incidences sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement;

16. insiste pour que soit examinée la nécessité d'instituer un droit de douane nul pour les produits "propres" n'émettant pas de GES (ampoules à faible consommation, etc.), dans le respect des règles de l'OMC, et que les technologies faiblement émettrices de GES et durables soient diffusées;
17. demande que soient interdites les importations de bois exotiques qui, du fait du transport et de l'amenuisement des écosystèmes qui absorbent les GES, contribuent aux changements climatiques; souligne que l'accord FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) doit devenir obligatoire;
18. insiste pour que les émissions soient évaluées sur l'ensemble de la chaîne et que les objectifs ne soient pas calculés sur la base des émissions générées par la production d'un pays donné mais sur la base de la masse des produits consommés dans celui-ci (son "empreinte écologique"); reconnaît que la méthode la plus efficace pour contrôler les émissions serait de les contrôler au moment de la production et d'appliquer les systèmes d'échange de droits d'émission;
19. se félicite de la décision prise par l'UE d'intégrer l'aviation dans le système des quotas européens, y compris pour les avions provenant de pays tiers, sauf ceux de pays ayant eux-mêmes institué un système équivalent, et estime qu'il s'agit d'un pas judicieux vers l'intégration du coût total en GES dans le prix des biens et des services sur le lieu de destination;
20. considère que, si les pays gros émetteurs rejettent un accord pour l'après 2012, il faudrait, au moment de réformer les instruments de défense commerciale, prendre en compte la viabilité de l'introduction de facteurs environnementaux afin d'éviter le dumping environnemental des produits originaires de pays qui n'auraient pas ratifié ledit accord;
21. considère qu'un accord euro-latino-américain qui adopterait des règles strictes en matière d'utilisation efficace de l'énergie dans l'intérêt de nos peuples, dans le respect des lois nationales et des traités internationaux de chaque État ainsi que des règles de l'OMC, créerait un marché colossal qui, automatiquement, dicterait la définition de ces règles au niveau international;
22. accueille avec satisfaction la décision prise par la Conférence de Bali sur le changement climatique de lancer un programme stratégique propre à accroître les investissements en faveur du développement, du transfert et du déploiement des technologies d'atténuation et d'adaptation dont ont besoin les pays en développement, ainsi que la mission confiée au Groupe d'experts du transfert de technologies, qui a été chargé d'évaluer les lacunes et les obstacles à l'accessibilité et à l'utilisation des ressources financières;

*

* *

23. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne, ainsi qu'aux parlements des États membres de l'UE et de l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'au Parlement latino-américain, au Parlement centraméricain, au Parlement andin et au Parlement du Mercosur, au secrétariat général du SICA (Système d'intégration centraméricaine), à la CARICOM (Communauté des Caraïbes), au secrétariat général de la CAN (Communauté andine), à la commission des représentants permanents du Mercosur et au Secrétariat permanent du SELA (Système économique latino-américain).